

Informations de base	
2017/2038(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Aspects de l'intégration des Roms dans l'UE liés aux droits fondamentaux: la lutte contre l'antitsiganisme Subject 1.10 Droits fondamentaux dans l'Union, Charte 4.10.05 Inclusion sociale, pauvreté, revenu minimum 4.10.08 Egalité de traitement des personnes, anti-discrimination 7.30.08 Lutte contre le racisme et la xénophobie	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	POST Soraya (S&D)	30/03/2017
		Rapporteur(e) fictif/fictive CSÁKY Pál (PPE) WIKSTRÖM Cecilia (ALDE) ALBIOL GUZMÁN Marina (GUE/NGL) VALERO Bodil (Verts/ALE) VON STORCH Beatrix (EFDD)	
	Commission pour avis		Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres	BJÖRK Malin (GUE/NGL)	27/06/2017
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Justice et consommateurs	JOUROVÁ Věra	

Événements clés			

Date	Événement	Référence	Résumé
16/03/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
28/09/2017	Vote en commission		
11/10/2017	Dépôt du rapport de la commission	A8-0294/2017	Résumé
24/10/2017	Débat en plénière		
25/10/2017	Décision du Parlement	T8-0413/2017	Résumé
25/10/2017	Résultat du vote au parlement		
25/10/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2017/2038(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	LIBE/8/09428

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE606.242	29/06/2017	
Avis de la commission	FEMM	PE608.057	12/07/2017	
Amendements déposés en commission		PE609.310	19/07/2017	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0294/2017	11/10/2017	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0413/2017	25/10/2017	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2018)7		08/03/2018	

Aspects de l'intégration des Roms dans l'UE liés aux droits fondamentaux: la lutte contre l'antitsiganisme

2017/2038(INI) - 25/10/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 470 voix pour, 48 contre et 103 abstentions, une résolution sur l'intégration des Roms dans l'Union du point de vue des droits fondamentaux: lutter contre l'antitsiganisme.

Malgré les efforts déployés aux niveaux national, européen et international, **l'anti-tsiganisme persistant peut être perçu quotidiennement** à tous les niveaux de la société européenne.

De manière générale, les députés ont déclaré que pour lutter contre la tendance à l'exclusion des Roms présente dans l'inconscient collectif, il était essentiel **d'éduquer le grand public** sur la diversité des Roms, sur leur histoire et leur culture. Dans ce contexte, les États membres devraient assumer leurs responsabilités à l'égard de leurs citoyens roms et lancer des campagnes de sensibilisation à long terme.

Réconcilier et créer une relation de confiance: le Parlement a invité la Commission à mettre en place **une commission de vérité et de réconciliation** au niveau de l'UE afin reconnaître la persécution, l'exclusion et le reniement des Roms au cours des siècles. Les États membres ont été encouragés à inclure l'histoire des Roms dans les programmes scolaires et à déclarer le **2 août** Journée de commémoration de l'Holocauste des Roms.

Vérification des performances: la plupart des programmes généraux ne parviennent pas à atteindre les plus défavorisés, en particulier les Roms. La Cour des comptes devrait dès lors vérifier la performance des programmes de l'UE, tels que [Erasmus +](#) et l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), de manière plus approfondie et régulière.

La Commission est notamment invitée à:

- évaluer les programmes de l'UE et les possibilités de financement de l'Union;
- réformer les **Fonds européens structurels et d'investissement** afin qu'ils apportent un soutien financier à la lutte contre l'antitsiganisme plus en amont;
- élargir les programmes de financement «[L'Europe pour les citoyens](#)» et «[Droits, égalité et citoyenneté](#)»;
- veiller à ce que les interventions financées par l'Union susceptibles d'avoir des incidences sur la communauté rom soient inclusives et luttent contre la ségrégation.

Garantir l'égalité des droits et combattre l'antitsiganisme par la formation: le Parlement a rappelé que les droits des minorités et l'interdiction de la discrimination faisaient partie intégrante des droits fondamentaux et que l'Union européenne pouvait prendre des mesures s'il existait manifestement un **risque de grave violation de ces valeurs** par un État membre, conformément à l'article 7 du traité UE.

Les États membres ont été appelés à mettre en œuvre et appliquer:

- la [directive 2000/43/CE](#) du Conseil afin de prévenir et d'éliminer efficacement toute forme de discrimination à l'égard des Roms ;
- la [décision-cadre 2008/913/JAI](#) du Conseil car elle fournit les moyens de lutter efficacement contre la rhétorique antitsigane et la violence contre les Roms.

Le Parlement a invité la Commission et les États membres à **travailler avec les ONG pour dispenser une formation sur les meilleures pratiques** en matière de lutte contre les préjugés ainsi que sur la lutte efficace contre les discours haineux. Il a également déploré la **violation de la liberté de circulation des Roms**, rappelant que la directive relative à la liberté de circulation n'autorisait ni les expulsions collectives, ni le profilage racial.

Dans ce contexte, les États membres d'origine devraient assumer leur responsabilité, qui est de combattre la pauvreté et l'exclusion de tous leurs citoyens, et les États membres d'arrivée devraient renforcer la coopération transfrontalière pour empêcher que l'exclusion ne se poursuive dans le pays d'arrivée.

Les députés se sont également déclarés préoccupés par le nombre de Roms apatrides en Europe, un statut qui les a privés d'accès aux services sociaux, éducatifs et de santé et qui les a maintenus à la marge de la société.

Les États membres sont invités à:

- **mettre fin à la condition d'apatridie;**
- effectuer **l'enregistrement des naissances** sans discrimination;
- assurer l'accès à tous les **services de base essentiels**, y compris les soins de santé, le logement et l'éducation;
- condamner la **stérilisation forcée**, indemniser les femmes roms ayant fait l'objet d'une stérilisation soutenue par l'État et à présenter des excuses publiques aux victimes de ce crime contre l'humanité;
- assurer aux Roms un **accès égal à la justice et leur égalité devant la loi** et veiller à ce que les expulsions forcées se déroulent en pleine conformité avec le droit de l'Union;
- assurer l'égalité de traitement des Roms dans l'accès aux **possibilités d'emploi;**
- dispenser des cours de **formation sur la non-discrimination** à tous les agents publics, qui sont essentiels à la bonne mise en œuvre de la législation de l'UE et des États membres.

Stratégies nationales d'intégration des Roms: le Parlement a invité les États membres à être **plus ambitieux** dans l'élaboration de leurs stratégies nationales d'intégration, à évaluer l'efficacité de celles-ci, à définir des actions claires et des mesures spécialement adaptées et à fixer des objectifs mesurables.

La Commission devrait, pour sa part, **placer la question de l'antitsiganisme parmi les priorités du cadre européen de l'après-2020** et mettre en place des indicateurs anti-discrimination dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, du logement, de la santé, etc.

Les députés ont appelé les institutions de l'UE à **intégrer les droits des Roms dans le contexte des relations extérieures** et ont insisté sur la nécessité de combattre l'antitsiganisme dans les pays candidats et les pays candidats potentiels.

Enfin, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne a été invitée à préparer **une étude sur l'antitsiganisme dans l'UE** et dans les pays candidats et à se pencher sur l'antitsiganisme lors de ses travaux.

Aspects de l'intégration des Roms dans l'UE liés aux droits fondamentaux: la lutte contre l'antitsiganisme

2017/2038(INI) - 11/10/2017 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures a adopté un rapport d'initiative de Soraya POST (S&D, SE) sur l'intégration des Roms dans l'Union du point de vue des droits fondamentaux: lutter contre l'antitsiganisme.

Malgré les efforts déployés aux niveaux national, européen et international, **l'anti-tsiganisme persistant peut être perçu quotidiennement** à tous les niveaux de la société européenne.

De manière générale, les députés ont déclaré que pour lutter contre la tendance à l'exclusion des Roms présente dans l'inconscient collectif, il est essentiel **d'éduquer le grand public** sur la diversité des Roms, sur leur histoire et leur culture. Dans ce contexte, les États membres sont appelés à assumer l'entière responsabilité à l'égard de leurs citoyens roms et à lancer des campagnes de sensibilisation à long terme.

Réconcilier et créer une relation de confiance: les députés ont invité la Commission à mettre en place **une commission de vérité et de réconciliation** au niveau de l'UE afin reconnaître la persécution, l'exclusion et le reniement des Roms au cours des siècles. Les États membres sont encouragés à inclure l'histoire des Roms dans les programmes scolaires, à commémorer les victimes de l'Holocauste des Roms et à déclarer le **2 août** Journée de commémoration de l'Holocauste des Roms.

Vérification des performances: la plupart des programmes principaux ne parviennent pas à atteindre les plus défavorisés, en particulier les Roms. La Cour des comptes devrait dès lors vérifier la performance des programmes de l'UE, tels que Erasmus + et l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), de manière plus approfondie et régulière.

La Commission est notamment invitée à: i) évaluer les programmes de l'UE et les possibilités de financement; et ii) réformer les **Fonds européens structurels et d'investissement** afin qu'ils apportent un soutien financier à la lutte contre l'antitsiganisme de façon plus proactive,

Garantir l'égalité des droits et combattre l'antitsiganisme par la formation: les États membres sont appelés à:

- mettre en œuvre et appliquer la [directive 2000/43/CE](#) du Conseil afin de prévenir et d'éliminer efficacement toute forme de discrimination à l'égard des Roms;
- mettre en œuvre et appliquer la [décision-cadre 2008/913/JAI](#) du Conseil car elle fournit les moyens de lutter efficacement contre la rhétorique antitsiganiste et la violence contre les Roms.

Le rapport a invité la Commission et les États membres à **intensifier leur travail avec les ONG pour dispenser une formation sur les meilleures pratiques** en matière de lutte contre les préjugés ainsi que sur la lutte efficace contre les discours haineux.

Les députés se sont également déclarés préoccupés par le nombre de Roms apatrides en Europe, un statut qui les a privés d'accès aux services sociaux, éducatifs et de santé et qui les a maintenus à la marge de la société.

Les États membres sont invités à:

- **mettre fin à la condition d'apatridie;**
- effectuer **l'enregistrement des naissances** sans discrimination;
- assurer l'accès à tous les **services de base essentiels**, y compris les soins de santé, le logement et l'éducation;
- condamner la **stérilisation forcée**, indemniser les femmes roms ayant fait l'objet d'une stérilisation soutenue par l'État et présenter des excuses publiques aux victimes de ce crime contre l'humanité;
- assurer l'égalité de traitement des Roms dans l'accès aux possibilités d'emploi;
- dispenser des cours de **formation sur la non-discrimination** à tous les agents publics, qui sont essentiels à la bonne mise en œuvre de la législation de l'UE et des États membres.

Stratégies nationales d'intégration des Roms: les députés ont constaté avec préoccupation que les efforts et les moyens financiers qui ont été investis dans la communauté rom n'ont pas contribué de manière significative à l'amélioration des conditions de vie des Roms ni à leur intégration, notamment au niveau local. Les États membres sont invités à **mettre pleinement en œuvre les stratégies d'intégration** et à les mettre à jour régulièrement.

Les députés ont appelé les institutions de l'UE à **intégrer les droits des Roms dans le contexte des relations extérieures** et ont insisté sur la nécessité de combattre l'antitsiganisme et de promouvoir les droits des Roms dans les pays candidats et les pays candidats potentiels.

Les groupes politiques au Parlement et les partis politiques des États membres sont invités à respecter la version révisée de la **charte des partis politiques européens pour une société non raciste** et à renouveler régulièrement leur engagement et à condamner et sanctionner les discours de haine.

Enfin, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne est invitée à préparer **une étude sur l'antitsiganisme dans l'UE** et dans les pays candidats, à se pencher sur l'antitsiganisme lors de leurs travaux sur les questions roms et à suivre cette question dans tous les domaines pertinents.